
Elaboration du schéma départemental d'assainissement des Hauts-de-Seine dans un contexte multi-acteurs : une démarche de concertation pédagogique en vue d'une gestion coordonnée des réseaux

The urban drainage scheme for the *département* of Hauts-de-Seine (92) in a multi-agent context: an educative consultation process with a view to co-ordinated network management

Anne Guillon*, Caroline Jehan**, Yves Kovacs***,

* Conseil général des Hauts-de-Seine

61, rue Salvador Allende – 92751 Nanterre cedex : aguillon@cg92.fr

** SAFEGE Ingénieurs Conseils

15/27 rue du Port - 92022 Nanterre cedex – France: caroline.jehan@safege.fr

*** SEPIA Conseils

4 rue Bérange - 75003 Paris – France : yk@sepia-conseils.fr

RESUME

Sur le territoire des Hauts-de-Seine, l'assainissement, notamment des eaux pluviales, s'inscrit dans un contexte multi-acteurs et pluridisciplinaire. Afin d'assurer une gestion cohérente des systèmes d'assainissement, le département des Hauts-de-Seine a lancé entre octobre 2004 et décembre 2005 une large concertation autour de son projet de schéma départemental d'assainissement, visant à améliorer la qualité des eaux de la Seine et à réduire les inondations dues aux orages. Cette démarche pédagogique, née d'une volonté politique forte, a créé les conditions d'un véritable débat et permis au Département de nouer de solides partenariats avec les communes et leurs groupements, qui se sont concrétisés par la signature de conventions, visant à assurer une gestion cohérente et durable de l'assainissement.

ABSTRACT

In the *département* of Hauts-de-Seine, the urban drainage scheme, and more specifically the stormwater drainage plan, involves a multi-disciplinary and multi-agent approach. In order to guarantee the coordinated management of drainage systems, between october 2004 and december 2005, the local authorities launched a wide-ranging consultation project about local urban drainage schemes with the aim of improving the quality of the river Seine water and reducing the impact of floods due to storms. This pedagogical project supported by the civic leaders fostered a fruitful debate and gave the authorities the opportunity to create strong partnerships with both individual communes and groups of communes. This culminated with the signing of agreements aimed at ensuring consistent and sustainable water drainage management practises.

MOTS CLES

Collectivités territoriales, concertation, conventions, limitation du ruissellement, schéma d'assainissement

1 INTRODUCTION

En décembre 2005, le Département des Hauts-de-Seine a adopté son Schéma Départemental d'Assainissement issu d'une large concertation dont la démarche et les résultats font l'objet du présent article. Ce Schéma qui définit les orientations pour les 15 prochaines années poursuit deux objectifs principaux : la diminution des rejets d'eaux polluées au milieu naturel et la réduction des débordements du réseau départemental par temps de pluie.

2 CONTEXTE

L'assainissement des eaux pluviales reste une compétence mal identifiée sur le plan législatif et réglementaire, même si elle commence à émerger dans les textes de loi les plus récents. Si les aspects techniques commencent à être couverts, le flou reste important sur le plan des rôles et des responsabilités respectives.

Ceci s'explique en partie par la complexité des phénomènes et l'implication de multiples compétences telles que l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'architecture, le paysage, l'hydrologie urbaine, l'hydraulique, le génie civil, ainsi que des disciplines très spécialisées comme la modélisation, la métrologie et l'automatisme.

Sur l'agglomération parisienne, s'ajoute à cette pluridisciplinarité et ce flou réglementaire, la multiplicité des acteurs institutionnels liés aux différents niveaux de collectivité et au découpage administratif. Outre ces acteurs publics territoriaux, interviennent de plus : les services et établissements publics de l'état (Agence de l'Eau, Services de Police de l'Eau et services déconcentrés, Préfectures), les entreprises privées du secteur de l'eau (exploitants, bureaux d'études, équipementiers...), ainsi que divers organismes, notamment des fédérations ou associations.

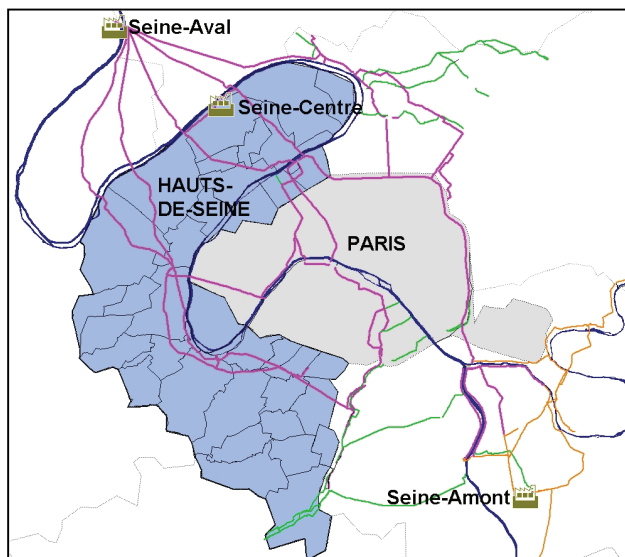


Figure 1 : Imbrication des réseaux d'assainissement sur le territoire des Hauts-de-Seine

Face à cette situation, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a lancé une large **concertation** autour de son projet de Schéma départemental d'assainissement, qui s'articule autour du principe de solidarité amont-aval. Le réseau départemental d'assainissement qui s'étend sur un linéaire de plus de 500 km est un réseau de transport structurant qui reçoit les effluents collectés en amont par plus de 1 500 km de réseaux communaux, communautaires ou syndicaux. Il transporte ces effluents jusqu'aux émissaires aval du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui les achemine ensuite jusqu'aux stations d'épuration où elles sont traitées.

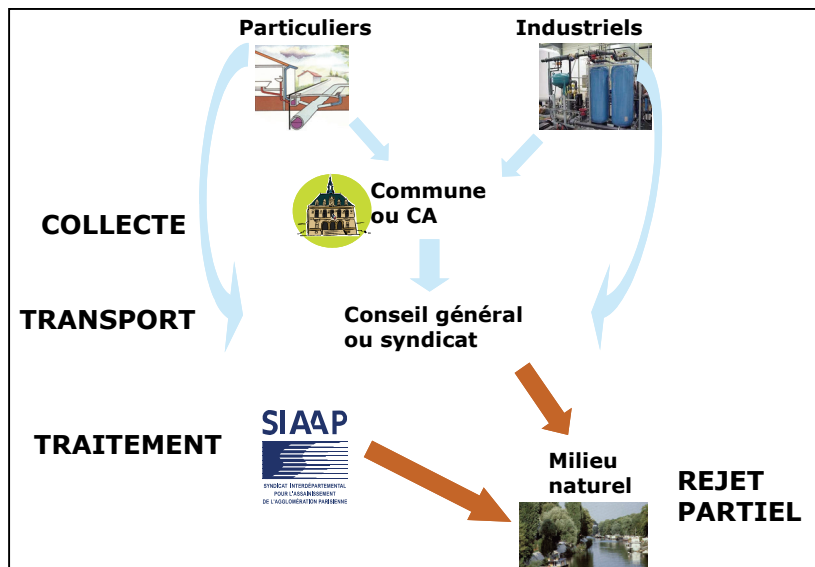


Figure 2 : Contexte multi-acteurs de la gestion de l'assainissement dans les Hauts-de-Seine

3 METHODOLOGIE :

La concertation autour du Schéma Départemental s'est déroulée de septembre 2004 à décembre 2005 et a permis de rencontrer à plusieurs reprises l'ensemble des acteurs et gestionnaires de l'assainissement impliqués sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Le Département s'est fixé quatre objectifs pour cette concertation : **Inform**er, **déb**attre, **responsabiliser** et **enfin contractualiser**.

3.1 Informer

Dans un premier temps, le Conseil général a présenté à l'ensemble des acteurs concernés le contenu de son projet de schéma départemental et les grandes orientations de sa politique d'assainissement, abordant à la fois des questions techniques, institutionnelles, et financières, sur les 4 thématiques suivantes : le patrimoine, les eaux pluviales, les eaux de temps sec, le financement.

Au cours de cette phase d'information, le Conseil général a réalisé un réel effort de pédagogie. Cet effort s'est traduit par la publication d'un document illustré présentant l'état des lieux et le projet de schéma départemental en 154 pages, largement diffusé,

ainsi que la présentation de diaporamas animés et adaptés au degré d'expertise et aux préoccupations des interlocuteurs.

3.2 Débattre

Tout au long de la concertation, le Conseil général des Hauts-de-Seine a sollicité le débat et souhaité que tous les acteurs puissent s'exprimer de manière à prendre en compte leurs avis.

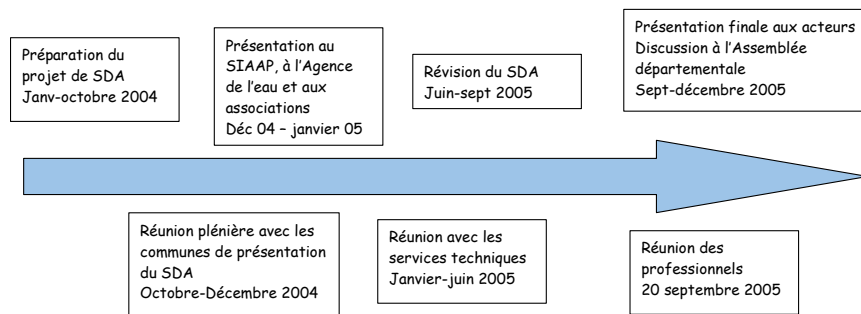
Le dialogue avec les différents acteurs s'est amorcé au cours du dernier trimestre 2004 lors de réunions plénières d'information à l'attention des élus des collectivités des Hauts-de-Seine, regroupées en six secteurs hydrologiques.

Elles ont été poursuivies par des réunions techniques avec chaque collectivité.

Le projet de schéma départemental d'assainissement a également été débattu avec l'ensemble des autres partenaires du département : l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le SIAAP, les services de l'état, les collectivités voisines, les associations environnementales du département.

Les premiers résultats de la concertation ont été présentés à l'association des maires des Hauts-de-Seine le 6 juillet 2005, et aux professionnels de l'assainissement au cours d'une journée débat le 20 septembre 2005 sur le thème « *Les grands enjeux de l'assainissement de demain : quelles conséquences pour les gestionnaires de réseau des Hauts-de-Seine ?* ».

Ces échanges ont permis au Conseil général de valider les objectifs de son schéma départemental d'assainissement, en prenant en compte l'ensemble des avis et suggestions des partenaires.



Calendrier de la concertation

3.3 Responsabiliser

Vue l'imbrication des réseaux d'assainissement gérés par différents maîtres d'ouvrage sur le territoire des Hauts-de-Seine, une gestion cohérente et durable ne peut être atteinte que par une étroite collaboration, dans le respect des compétences de chacun.

Pour réussir cette collaboration, il est indispensable que chaque acteur contribue à l'élaboration du Schéma afin d'adhérer pleinement à ses objectifs.

C'est pourquoi, le Département a prolongé sa démarche de concertation par la rencontre des services techniques des communes et communautés d'agglomération du département, afin de poursuivre le débat et d'envisager concrètement la mise en place de collaborations avec ces collectivités.

Ces échanges ont porté sur les points techniques, réglementaires et financiers sur lesquels pouvait reposer la collaboration : limitation des eaux de ruissellement, réduction des débordements de réseaux, patrimoine, limitation des eaux claires parasites permanentes, auto-surveillance, contrôle des rejets non domestiques, règlement d'assainissement, taxe de raccordement.

Parallèlement, pour assumer ses propres responsabilités, le Département a mené une démarche au sein de ses services afin que la maîtrise des eaux pluviales soit désormais prise en compte dans tous ses projets : infrastructures de transport, bâtiments départementaux, notamment les collèges, parcs et jardins.

3.4 Contractualiser

Au cours de la concertation, les communes et communautés d'agglomération les plus impliquées dans la démarche ont adhéré à la proposition du département de signer des conventions de partenariat qui formalisent la mise en place d'une gestion cohérente. Avant même l'adoption du Schéma Départemental par l'Assemblée, 6 conventions avaient déjà été signées avec les communes ou communautés d'agglomération, représentant près de 30% de la population des Hauts-de-Seine.

4 RESULTATS

En 16 mois de concertation se sont plus de 45 réunions qui ont permis au Conseil général de nouer des contacts, échanger, débattre et contractualiser avec ses différents partenaires. La concertation a permis à un grand nombre d'acteurs de s'exprimer et de contribuer, par leurs remarques, à faire évoluer et enrichir le schéma départemental d'assainissement définissant les orientations en terme de politique de l'assainissement pour les 15 prochaines années et ses modalités d'application présentées ci-après.

4.1 Bilan de la concertation

La démarche de concertation a reçu un accueil favorable dès son démarrage : un consensus unanime s'est vite dégagé sur les deux objectifs du projet de schéma départemental d'assainissement à savoir l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la réduction des inondations. De plus, le rôle moteur et fédérateur du Département a été non seulement reconnu mais s'est avéré être une attente forte des différents acteurs.

Les élus se sont fortement mobilisés, puisque c'est à l'issue de la réunion avec les maires des communes (28 maires présents sur les 36 communes du Département, le 6 juillet 2005) qu'a été demandé le renforcement du seuil de limitation de rejets au réseau unitaire de 15 L/s/ha à 2 L/s/ha, pour répondre aux exigences de la Police de l'eau et assurer la cohérence avec le SDAGE Seine-Normandie.

Outre cette modification majeure, les réunions de concertation ont également fait évoluer certaines propositions et émerger de nouvelles idées d'ordres technique, financier, et économique, tels que : la promotion des actions de réduction du ruissellement dans les secteurs déjà urbanisés, le soutien technique de la part du

Conseil général en réponse à la demande des communes, la mise en œuvre d'études conjointes visant à trouver des solutions cohérentes entre le département et les communes, la refonte du système d'aides de manière à encourager les actions de gestion durable des eaux pluviales, la mise en place d'une possibilité de verser des aides aux particuliers, la mise en place d'une redevance sur les eaux d'exhaure, l'abandon du projet de partage de la taxe de raccordement au réseau ...

Par ailleurs, les signatures des conventions ont engagé les collectivités à répercuter dans leur règlement d'assainissement et leurs documents d'urbanisme les orientations du schéma départemental. Ces conventions permettent également une meilleure cohérence des travaux et des tâches d'exploitation des réseaux, et assurent une plus grande maîtrise du contrôle à la source des pollutions, notamment par des contacts renforcés entre communes et Département et une connaissance réciproque de leurs systèmes d'assainissement.

4.2 Les orientations du schéma départemental d'assainissement

Pour répondre au double objectif d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine et de réduction des inondations liées aux orages, 4 grandes orientations ont été retenues

- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les pratiques d'urbanisation en favorisant la prise en compte d'une gestion maîtrisée de ces eaux dès l'origine des projets grâce notamment à la rétention à la parcelle et à l'infiltration, afin de limiter voire éviter les rejets nouveaux vers les réseaux,
- Aider les communes et leurs groupements pour la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques par la mise en place de concours financiers adaptés et en leur apportant une assistance technique,
- Créer des ouvrages de stockage et de régulation dans les zones pour lesquelles des risques d'inondation ont été identifiés, moderniser les déversoirs d'orage et mettre en place une surveillance continue du réseau pour assurer une gestion optimisée des ouvrages,
- Maintenir le patrimoine d'assainissement existant en bon état pour assurer une efficacité durable de ces actions.

4.3 Un an après

Un an après l'adoption du schéma départemental d'assainissement en décembre 2005, l'évaluation de la mise en œuvre a été établie pour chacune des 4 orientations.

Le schéma départemental d'assainissement a engagé le Département dans la promotion d'une politique ambitieuse en terme de limitation des eaux de ruissellement à la parcelle pour intégrer la gestion des eaux pluviales dans les pratiques d'urbanisation.

Cette limitation du ruissellement est désormais pratiquée aussi bien par le Conseil général que par les communes ou leurs groupements.

Le Conseil général met en œuvre cette limitation pour la création ou la rénovation de ses équipements (collèges, infrastructures de transports, parcs et jardin...) et pour les raccordements au réseau départemental.

A titre d'exemple on peut citer :

- le collège Henri Matisse à Issy-les-Moulineaux où deux bassins de rétention de 80 et 70 m³ ont été réalisés. Ils permettent de réguler toutes les eaux pluviales du collège plus une partie des eaux de ruissellement de l'école primaire Ernest Renan construite par la commune,
- la reconstruction de la cité scolaire Saint James à Neuilly, a été l'occasion de créer un stockage-infiltration des eaux pluviales et des eaux d'exhaure. Cet ouvrage a été complété par la mise en place d'une toiture terrasse végétalisée de 1250 m².
- la déviation de Corentin Celton à Issy-les-Moulineaux où deux stockages de 40 m³ chacun réguleront l'ensemble des eaux de voirie avant rejet au réseau unitaire.
- le projet d'aménagement du Parc de la Vallée-aux-Loups, où des techniques d'empierrement végétalisé ou de dalles pré-engazonnées au niveau des parkings sont étudiées afin de permettre l'infiltration et/ou la réutilisation des eaux pluviales.

Un an après l'approbation du Schéma Départemental fin 2005, 9 conventions de gestion coordonnées des réseaux d'assainissement sont signées, 6 avec des communes et 3 avec des communautés d'agglomération. Il y a donc aujourd'hui 20 communes impliquées dans cette nouvelle politique de l'assainissement, représentant plus de 60% de la population du département. De plus, 25 communes (sur 36) ont inscrit une limitation du ruissellement à la parcelle dans leur règlement d'assainissement et/ou leur Plan local d'Urbanisme (PLU) contre seulement 11 en 2004. Cette préoccupation est d'ailleurs également prise en compte dans le cadre des travaux du Schéma directeur d'Ile de France (SDRIF) et de mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Seine Normandie.

Le Département a mis en place des concours financiers pour encourager les communes, leurs groupements et les établissements publics à créer des systèmes de maîtrise des eaux pluviales afin de limiter les nouveaux apports vers les réseaux d'assainissement. Dans le cadre de ces concours financiers, plus de 1M€ de subventions ont été attribués en 2006 aux communes ou à leurs groupements principalement pour des études et pour la création de bassins de rétention.

Une politique préventive de limitation du ruissellement permet de ne pas aggraver la situation mais des travaux curatifs restent à entreprendre pour remédier aux dysfonctionnements connus. Le Conseil général s'est donc engagé dans la création d'ouvrages de stockage et de régulation dans les zones critiques identifiées. On peut citer par exemple le bassin de 4000 m³ sur le ru d'Aulnay en cours de construction à Sceaux qui s'inscrit dans un projet global de réhabilitation de ce ru..

Enfin pour maintenir le patrimoine d'assainissement existant en bon état et assurer une efficacité durable des actions du Département, plus de 7 km de réseau ont été réhabilités en 2006 dont plus de 4 km de réseau visitable (contre 2 km/an auparavant), et ce malgré les diminutions de subventions allouées par l'Agence de l'eau.

5 CONCLUSION

Une concertation autour des fondements d'une politique d'assainissement impliquant de fait de nombreux acteurs de la ville se révèle extrêmement utile, surtout dans un contexte multi-acteurs comme celui de la région parisienne.

Cette démarche crée une adhésion et une dynamique, tant en interne dans les services du maître d'ouvrage et de son délégataire, qu'auprès des partenaires impliqués.

Elle valorise et légitime aussi toutes les initiatives locales de contrôle à la source engagées par des collectivités, en les faisant connaître aux collectivités voisines. Le département encourage du reste ces initiatives par des aides financières et une assistance technique.

La concertation est en contre-partie exigeante, car elle oblige le maître d'ouvrage qui la conduit à mettre en place les moyens nécessaires pour assurer son rôle et répondre aux attentes, c'est-à-dire donner l'exemple en étant moteur sur des opérations pilotes, aider financièrement les initiatives, et apporter l'expertise technique requise.

La concertation autour du schéma départemental d'assainissement est née d'une volonté politique forte du Conseil général des Hauts-de-Seine. Mise en œuvre par la direction de l'eau, la démarche a été portée par l'élu en charge des questions d'assainissement et par l'ensemble des services, notamment la direction générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire. C'est certainement grâce à cette mobilisation interne que cette concertation a été un véritable succès.